



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 15 juillet 2026

Le quinze juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 10/07/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, M Arnaud FRON, M Max BLANLOEIL, les adjoints au maire, Mme Laurel LAURENT, M Olivier CRÉMET, Mme Emmanuelle RETIÈRE, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Edwige GROSS-MORAT, Mme Sophie LATOUR

Absents excusés : Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Charlène MÉNARD, M François BONNET, Mme Magalie LYSANIUK, Mme Anne-Cécile MERIAU

Pouvoir(s) : Mme Hélène QUÉMÉRÉ donne pouvoir à Max BLANLOEIL, Mme Charlène MÉNARD donne pouvoir à Sophie LATOUR, M François BONNET donne pouvoir à Sébastien BERTRAND, Mme Magalie LYSANIUK donne pouvoir à Arnaud FRON, Mme Anne-Cécile MERIAU donne pouvoir à Emmanuelle RETIÈRE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle RETIÈRE

2026-07-15-008 Convention de mise à disposition de la Salle de la Mémoire et de gestion des collections patrimoniales avec l'association Passeurs de la Mémoire

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de préserver et de valoriser le patrimoine historique local ;

Considérant les missions de l'association Passeurs de la Mémoire Monniéroise, qui œuvre à la collecte, la conservation et la valorisation des archives et documents relatifs à l'histoire de Monnières ;

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions de mise à disposition de la Salle de la Mémoire située à l'Espace culturel Jehan Meschinot ainsi que les modalités de gestion des collections conservées dans ce local ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention, tel qu'annexé, de mise à disposition de la Salle de la Mémoire et de gestion des collections patrimoniales à conclure entre la commune de Monnières et l'association Passeurs de la Mémoire Monniéroise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de la Salle de la Mémoire annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Mme Emmanuelle RETIERE

Le Maire
Jacques DRONNEAU